

L'an deux mille vingt et un, le 31 mai à 20 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard KUBISZ, le Maire.

Étaient présents : MM KUBISZ, DA SILVA, MERCKHOFFER, MULLER, CHARTOIS, VAN ASSCHE, GAZENGEL, TACITE, GARRIVET, LAPOTRE, DE SOUSA.

**Absents excusés : M. VILLIOT pouvoir donné à Mme GAZENGEL
M. LIETARD pouvoir donné à M. MULLER
M. ROUSSEL**

Absents : M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme MERCKHOFFER

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la réunion du 06 avril 2021
Numérotation des rues
Décision modificative budget communal,
Boiseries de l'église,
Modification règlement intérieur cantine,
Adoption référentiel comptabilité M57,
Election membre CIAF suite à la démission de M. GUIBERT Xavier,
Questions diverses.

Approbation du compte rendu du 06 avril 2021

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour la numérotation des rues.

NUMEROTATION DES RUES

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal : suite à des divisions de terrain, afin de se mettre en conformité auprès du Service National d'Adresse, il est nécessaire de numéroter ces parcelles.

Il propose :

Nom de la voie	N°	réf cadastrale
Rue de la Ville	19 bis	AE 147
Rue du Pré	7	AE 760
Rue de l'Eglise	3 bis	AE 134

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les numérotations et charge Monsieur le Maire d'en informer les propriétaires ainsi que le Service National des Adresses par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose qu'afin de ne pas dépasser les 7.5% du montant des investissements en dépenses imprévues, il est nécessaire de diminuer le montant des dépenses imprévues d'investissement. Nous devons faire les modifications ci-dessous afin de mandater des factures pour l'achat d'un four et d'une table-support, d'un frigidaire, d'une auto-laveuse et d'un ordinateur portable.

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	54 339.72 €	-6 000.00 €	12 000.00 €	60 339.72 €
020 Dépenses imprévues Invest	54 339.72 €	-6 000.00 €	6 000.00 €	54 339.72 €
020/020	54 339.72 €	-6 000.00 €	0.00 €	48 339.72 €
020/020	54 339.72 €	0.00 €	6 000.00 €	60 339.72 €
21 Immobilisations corporelles	275 718.85 €	0.00 €	6 000.00 €	281 718.85 €
2135/21 2106	0.00 €	0.00 €	2 250.00 €	2 250.00 €
2135/21 2108	0.00 €	0.00 €	270.00 €	270.00 €
2158/21 2109	0.00 €	0.00 €	2 710.00 €	2 710.00 €
2183/21 2107	0.00 €	0.00 €	770.00 €	770.00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	688 466.73 €	-6 000.00 €	12 000.00 €	694 466.73 €
Total général des recettes d'investissement (1)	698 426.73 €	0.00 €	0.00 €	698 426.73 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	943 255.47 €	0.00 €	0.00 €	943 255.47 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	943 255.47 €	0.00 €	0.00 €	943 255.47 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget communal par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

BOISERIES DE L'EGLISE

En accord avec l'association « les vieilles pierres » qui a restauré l'église, M. le Maire propose de faire don du retable et du dessus de la chaire à l'évêché de Beauvais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le legs du retable et du dessus de la chair à l'évêché de Beauvais.

Par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE

M. le Maire propose d'ajouter au règlement intérieur de la cantine les mentions suivantes :

- « Tout repas commandé ne pourra faire l'objet d'un remboursement, sauf cas exceptionnel : fermeture complète de l'école. Dans tous les cas, les parents se doivent de mettre à jour PERISCOWEB dès qu'ils ont connaissance de ces changements »

- « L'enfant ne sera pas accepté à la cantine s'il n'était pas présent à l'école le matin »

- Repas NON commandé, enfant présent EXCEPTIONNELLEMENT, si le portionnement des repas le permet : tarif 10 euros.

M. le Maire propose d'apporter des précisions sur le prix du repas :

« Repas 5.10 € (soit 3.05 € le repas + 2.05 € frais de garde) »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification du règlement intérieur de la cantine par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

ADOPTION DU REFERENTIEL COMPTABLE M57

A compter du 1^{er} janvier 2024, le référentiel comptable M57 deviendra le référentiel unique des départements, communes, EPCI et établissements publics. Il remplacera le M14.

M. le Maire propose d'anticiper et de passer à la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adoption du référentiel comptable M57 par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

ELECTION MEMBRE CIAF SUITE DEMISSION M. GUIBERT

Suite à la démission de M. GUIBERT Xavier du CIAF (commission intercommunale d'aménagement foncier) du 06 mai 2021, il nous est proposé pour son remplacement M. GUIBERT Sébastien propriétaire-exploitant agricole à Bois Milon 60620 BETZ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend en compte cette modification par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

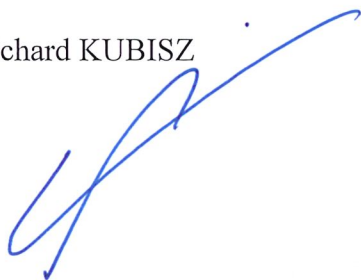
QUESTIONS DIVERSES

- M. ROUSSEL Geoffrey a envoyé à la préfecture sa démission d'adjoint au Maire en date du 23 avril 2020. Nous sommes dans l'attente d'un retour de la préfecture de l'Oise.
- Le système de vidéo-protection est fonctionnel mais il reste quelques équipements à installer. Il sera finalisé au cours de la semaine 22. Nous sommes dans l'attente de la validation de la préfecture à ce sujet.
- élections des 20 et 27 juin : le tableau des assesseurs est complet.
3 listes de candidats pour les départementales,
7 listes de candidats pour les régionales.
- vaccination à Crépy en Valois: la CCPV nous informe que 450 doses de MODERNA sont disponibles pour des injections jusqu'au 09 juin. Au-delà de cette date, les doses seront périmées et devront être détruites. La CCPV a la capacité de nous attribuer des créneaux rapidement.
- vaccination à Péroy les Gombries : Lors de sa venue pour la première injection, le Conseil Départemental nous a informé qu'il était à la moitié de sa capacité d'accueil.
Nous avons proposé au Conseil Départemental d'accueillir des personnes souhaitant faire leur première injection et choisir un autre lieu de vaccination pour la deuxième injection. Nous attendons leur retour.
- nuisances sonores : M. le Maire propose d'attribuer un lieu éloigné des habitations pour permettre aux jeunes de Péroy de se retrouver sans gêner les administrés. Il nous faut trouver un lieu et en discuter avec les jeunes.

La séance est levée à 21 h 40.

Le Maire,

Richard KUBISZ



M. VILLIOT	Absent	Mme VAN ASSCHE	
Mme DA SILVA		Mme GAZENGEL	
M. ROUSSEL	Absent	M. LIETARD	Absent
Mme MERCKHOFFER		M. TACITE	
M. MULLER		Mme GARRIVET	
Mme CHARTOIS		Mme LAPOTRE	
M. LEVASSEUR	Absent	M. DE SOUSA	